**Projet SAMVA (Soutien aux accords de médiation victime adolescent)**

Bilan des activités 17 juillet 2017 au 16 juillet 2020

historique du projet

C’est au printemps 2017 que l’Association des Organismes de Justice Alternative du Québec (ASSOJAQ) dépose un formulaire de demande de financement auprès du Ministère de la Justice du Canada dans le cadre du Fonds du système de justice pour les jeunes.

L’ASSOJAQ propose de déployer à l’échelle du Québec un programme qui permettra à des jeunes contrevenants de travailler bénévolement au sein d’organismes communautaires afin de compenser monétairement leurs victimes à la suite de la conclusion d’accords de médiation effectués dans le cadre du programme de sanctions extrajudiciaires prévu dans la Loi sur le Système de Justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Le programme sera accessible à tous les 37 organismes de justice alternative du Québec (OJA) et favorisera l’essor de la justice réparatrice au Québec tout en appuyant la réintégration des jeunes contrevenants dans leur communauté.

Les OJA(s) travaillent depuis plus de 35 ans au développement et à l’application de pratiques alternatives dans le domaine de la justice au Québec. À ce titre, les OJA(s) ont contribué (et continuent de le faire) au développement de la justice réparatrice.

Le programme de Soutien aux Accords de Médiation entre jeunes contrevenants et leurs victimes visent :

* À permettre à des jeunes contrevenants d’assumer leurs responsabilités à la suite de la conclusion d’un accord de médiation consistant à compenser financièrement la ou les victimes de leur délit ;
* Est un outil offrant l’opportunité à ces jeunes d’amasser l’argent nécessaire pour honorer leur engagement auprès de leur(s) victime(s) ;
* Permettre à davantage de victimes d’obtenir réparation et répondre positivement au manque de ressources financières de certains jeunes ;

Le programme de soutien aux accords de médiation jeunes contrevenants et leurs victimes a pris exemple sur le premier programme de ce type au Québec crée en 2000 à Montréal par l’organisme de justice alternative Trajet. Le Fonds portant le nom de « Réparado » avait permis jusqu’en 2017 de verser près de 45 000 $ à des victimes, au terme d’un accord de médiation conclue avec des adolescents, qui sans l’aide du programme, n’auraient pu prendre un engagement de ce type. En contrepartie du versement d’un montant de compensation financière à la victime, l’adolescent réalise un nombre d’heures de travaux au bénéfice de la communauté pour l’équivalent d’un salaire au taux du salaire minimum en vigueur. La somme ainsi amassée est ensuite remise à la victime.

En élargissant la possibilité de faire appel au programme de soutien à tous les OJA(s) du Québec, nous visions à faciliter la conclusion d’accords de médiation. Nous permettions ainsi à davantage de victimes d’obtenir une forme de réparation qui n’aurait pas été possible et à des jeunes contrevenants de se responsabiliser face à leurs gestes délictueux et de réintégrer la communauté avec le sentiment d’avoir réparé directement et concrètement auprès des personnes lésées.

Le projet déposé par l’ASSOJAQ a été accepté et financé par Justice Canada. Trois (3) années de travail ont été nécessaires afin de développer les différentes étapes du plan d’action proposé. La mise en place du programme de soutien aux accords de médiation entre victime et adolescent a connu divers obstacles dans son parcours de mise en œuvre. À ce jour, beaucoup d’objectifs ont été atteints, mais il reste encore du travail à faire afin d’ouvrir officiellement le Fonds et pouvoir implanter le programme partout au Québec. Nous sommes confiants et continuons de travailler fort afin de pérenniser cette innovation sociale.

**Tableau 1 : Priorités du Fonds du système de justice pour les jeunes visées par l’ASSOJAQ**

| Priorité (s) du programme | Explications |
| --- | --- |
| Accroître le recours aux mesures de déjudiciarisation qui peuvent souvent être plus efficaces pour certains types d’infraction de moindre gravité.  | Les OJA(s) sont reconnus comme étant les responsables de l’application de la plupart des mesures prévues au programme de sanctions extrajudiciaires. Une entente signée entre les Centres jeunesse et les OJA(s) place les mesures de réparation envers les victimes au premier rang des mesures à envisager au moment de l’évaluation des adolescents éligibles à ce programme. L’approche privilégiée par les OJA(s) dans le cadre de la médiation pénale est également reconnue par les directeurs provinciaux (DP) du Québec. Les principes et les objectifs de la médiation tels que la réparation et la responsabilisation s’inscrivent parfaitement dans le programme de sanctions extrajudiciaires et c’est d’ailleurs de ce programme que proviennent la majorité des dossiers confiés aux OJA(s) pour voir à la possibilité d’enclencher un processus de médiation. Les OJA travaillent également au développement de la médiation et sont favorables à ce que ce processus puisse être offert dans le cas de dossiers comportant des infractions plus graves qui sont, pour l'instant, traités via des peines spécifiques. L'ASSOJAQ est convaincue que le développement du Programme de soutien aux accords de médiation jeunes contrevenants et leurs victimes va aider à responsabiliser les jeunes contrevenants face à leurs gestes délictueux et les réintégrer au sein de la collectivité. De plus, le Programme de soutien aux accords de médiation jeunes contrevenants et leurs victimes pourraient favoriser l'essor de la médiation au Québec en permettant à plus de victimes d'obtenir une forme de compensation financière qui leur serait plus difficilement accessible sans celui-ci. |
| Accroître le recours aux peines communautaires pour les jeunes qui commettent des infractions de moindre gravité. | Le Programme de soutien aux accords de médiation jeunes contrevenants et leurs victimes met de l'avant la possibilité pour un adolescent et une victime de convenir d'une compensation financière dans des situations où l'adolescent ne pourrait le faire. Afin d'accumuler la somme nécessaire, l'adolescent s'engage à travailler un nombre d'heures défini en fonction du montant prévu à l’accord de médiation. Non seulement la médiation se réalise-t-elle dans un contexte libre et volontaire, mais il se réalise via un OJA, organisme sans but lucratif de la communauté. De plus, les travaux que l'adolescent devra effectuer afin d'accumuler la somme nécessaire seront réalisés au sein d'organismes ancrés dans sa communauté. Cette façon de faire marque également la réintégration de l’adolescent au sein de la collectivité. Au terme de l'intervention, l'adolescent aura réparé directement auprès de la victime et pourra éprouver un sentiment de réparation, mais aussi d'avoir contribué positivement à un organisme de sa communauté. |

mise en œuvre du projet

Au 16 juillet 2020, au terme du projet, la majorité des objectifs de départ ont été atteints. Malheureusement le Fonds n’a pas pu encore être lancé officiellement, car nous n’avons toujours pas atteint nos objectifs financiers de 50 000 $ prévu pour l’ouverture du Fonds à tous les OJA(s) du Québec.

Voici les actions entreprises depuis juillet 2017,

**Année 1**

C’est à la suite de l’acceptation du financement qu’en septembre 2017, une offre d’emploi est affichée pour soutenir le coordonnateur de l’ASSOJAQ en vue de réaliser les objectifs du projet Fonds SAMVA. Malheureusement, cette offre est restée vacante et en octobre 2017, le projet a été mis en veille à la suite du départ imprévu du coordonnateur de l’ASSOJAQ. En janvier 2018, lors d’une réunion des 14 organismes membres de l’ASSOJAQ, une grande réflexion a été faite. L’absence de coordonnateur au sein de l’ASSOJAQ compromettait la réussite du projet et les membres devaient se positionner quant à l’avenir du Fonds SAMVA. À la suite d’un vote déterminant des membres, il a été résolu de poursuivre le projet malgré cet obstacle et un comité de suivi composé de membres de l’ASSOJAQ a été créé. Considérant que le projet avait pris plusieurs mois de retard, dès lors, un consultant a été embauché afin de coordonner le projet avec le soutien du comité de suivi. Très rapidement, les choses ont commencé à se concrétiser. Nous avons réussi à rattraper les objectifs prévus au plan de travail de la première année. Le comité de suivi et le consultant ont travaillé d’arrache-pied pour faire avancer le projet.

**Recherche et analyse de la meilleure structure du fonds**

Plusieurs démarches légales (recherches, réflexions, consultations et rencontres) ont eu lieu au sujet de l’enregistrement et le fonctionnement financier du Fonds, car différentes options étaient possibles. Étant un projet de l’ASSOJAQ, il était essentiel pour nous de faire cette réflexion à fond et en respectant notre structure démocratique. Nous avons rencontré deux avocats et nous avons retenu les services de Me Christian Bolduc (bpnperformance.com). Ce dernier nous a été chaudement recommandé par la Fondation Québec Philanthrope, spécialisée en enregistrement d’organismes à but non- lucratif et en recherches de fonds. Me Bolduc nous a proposé deux options. Pour plusieurs raisons légales et administratives, Me Bolduc et le comité de suivi ont recommandé à l’ASSOJAQ d’enregistrer le Fonds SAMVA en tant qu’organisme de bienfaisance à part entière, mais géré par cette dernière (ASSOJAQ). Nous avons été en contact à plusieurs reprises avec la Fondation Québec Philanthrope. Nous avons organisé une rencontre à Québec, afin d’avoir une présentation exhaustive de leurs services, d'en savoir plus sur les stratégies, les techniques utiles pour l'organisation des collectes de fonds et obtenir quelques conseils pour le démarrage.

**Enregistrer le fonds SAMVA en tant qu’organisme de bienfaisance**

La proposition officielle d'enregistrer le fonds comme organisme de bienfaisance enregistré (O.B.E) a été soumise au vote des membres de l’ASSOJAQ en avril 2018. Les membres de l’ASSOJAQ mandatent le comité de suivi pour poursuivre les démarches en ce sens. L’obtention du numéro de charité est un processus complexe. Me Bolduc nous a informés qu’il nous faudra attendre au minimum 8 mois avant de recevoir un numéro nous permettant de donner des reçus à nos donateurs. Cette attente nous semble dès lors un peu longue, mais nécessaire avant de pouvoir lancer la première campagne de financement.

**Protéger le nom et le logo du Fonds SAMVA**

La dernière tâche légale de la première année a été de protéger le nom SAMVA et son logo auprès de l’Office de la propriété intellectuelle du Canada. Ce processus incluait les tâches suivantes :

* Une recherche de nom
* La consultation du journal des marques de commerce
* La commande des documents d’enregistrement
* Le dépôt de notre demande
* Le paiement des frais d'enregistrement

**Mise en place des bases du plan de communication**

Pour cette première année, le plan de communication du Fonds SAMVA s’est concentré sur la mise en place d’une structure solide sur laquelle l’organisme pourra se développer dans les prochaines années.

**Conception du logo et réalisation de la charte graphique**

Kakee, une agence de design de Montréal, a été retenu afin de créer l’image de marque du projet. L’agence a exploré différentes facettes du projet SAMVA pour en dégager le message clé. Elle a présenté une quinzaine de propositions de logos au comité de suivi et les membres de l’ASSOJAQ ont été appelés à se prononcer sur leurs préférences. Il s’agissait d’une étape cruciale, car le projet SAMVA avait besoin d’une image positive, d’un logo symbolique et représentatif du besoin auquel il répond. L’étape subséquente consistait à choisir le meilleur logo et ses couleurs. Par la suite Kakee a travaillé sur l’ensemble du visuel pour la campagne sur le web et réseaux sociaux qui devait être lancée officiellement au courant de l’année 2. L’agence a aussi entrepris la création des documents promotionnels.

**Conception de la page web officielle de SAMVA**

Dans le but de bien servir les jeunes et les victimes, il était essentiel d’avoir un site attrayant afin de convaincre les donateurs de contribuer au fonds. Cette plate-forme est construite sur Wix.com. Les noms de domaines choisis sont www.FondsSamva.com et www.FondsSamva.ca. En plus d'acquérir la boite email : info@fondssamva.com, qui servira de courriel d’information et de communication. L’équipe web a créé la page officielle du Fonds SAMVA. Le designer et développeur a mis en ligne notre page d’atterrissage (landing page). Elle est traduite dans les deux langues officielles du Canada, soit le français et l’anglais. Cette page est mise en ligne afin d’attirer l’attention sur le projet dans l’attente du lancement officiel. À ce moment, les pages internes du site restent cachées au grand public.

**Création du slogan du Fonds**

Avant d’aborder les recherches sur le slogan, il nous a fallu replonger au cœur des objectifs du projet. Des sessions de remue-méninges ont permis d’en venir à la conclusion de nous centrer sur les 3 valeurs du Fonds:

Responsabilité – Engagement - Réparation

Ces valeurs véhiculent un message simple, clair, compréhensible et positif. Ce slogan perdurera dans le temps et nous permettra de nous distinguer des autres fonds. De plus, il est directement ancré au cœur de notre mission. Rien ne pourrait être plus représentatif!

**Mise en place d'un nuage de données sécurisées**

Le comité de suivi étant composé de plusieurs organisations impliquées au projet, il était essentiel de pouvoir partager facilement, mais de façon sécuritaire, différents outils et documents. Le nuage sera particulièrement utile pour avoir accès à des images, logos, vidéos, documents promotionnels, contrats, coordonnées des partenaires, fiches statistiques, etc. Nous avons analysé plusieurs services de nuages de données tels que One Drive, Mega Sync, Apple icloud, etc. Après plusieurs recherches, notre équipe de consultation a choisi Google Drive pour être notre nuage de stockage officiel.

Nous avons créé dans notre première année des comptes sur divers réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, YouTube. Nous avons de plus, débuté la réalisation d’une vidéo publicitaire de 40 secondes et avons projeté d’accompagner celle-ci d’une deuxième vidéo explicative plus longue, en français. Le but étant d’expliquer le fonctionnement du Fonds SAMVA simplement au grand public.

**Année 2**

C’est en juin 2018 que l’ASSOJAQ effectuait l’embauche d’une personne à la coordination afin de faire le lien entre les membres de l’association, le conseil d’administration ainsi que les partenaires externes. Celle-ci s’est rapidement jointe au comité de travail et de suivi du Fonds SAMVA. Elle joue un rôle actif dans la promotion et la transmission de l’information avec l’ensemble des acteurs impliqués.

**Démarches de constitution**

Constitution légale : Un conseil d’administration provisoire composé de trois personnes a été formé afin d’entreprendre les démarches de demande de lettres patentes. C’est en juillet 2018 que nous avons eu en main le document officiel. Les règlements généraux ont été rédigés. Une première assemblée générale de fondation a eu lieu le 25 octobre 2018 et le premier conseil d’administration composé de cinq administrateurs a été élu. À la suite de l’officialisation de notre statut corporatif, nous avons procédé à la mise en place de l’ensemble de la structure financière (ouverture de compte, nomination des signataires, prévisions budgétaires, etc.).

**Demande du numéro de bienfaisance**

En juillet 2018, nous avons fait parvenir la demande d’enregistrement d’organisme de bienfaisance à l’agence de revenu Canada. Le Fonds SAMVA a travaillé avec une firme d’avocat spécialisé en philanthropie pour la préparation et le dépôt de la demande. En septembre 2018, l’Agence du revenu du Canada nous annonçait que notre dossier était en étude et qu’il pourrait s’écouler entre 5 et 8 mois avant de recevoir une réponse officielle. Sept mois après le dépôt de notre demande, malgré tout le travail accompli et tous les documents fournis, nous avons reçu une lettre annonçant le refus de la part de l’agence du revenu. Plusieurs raisons étaient énoncées justifiant le refus. La lettre précisait que nous avions un mois pour apporter les correctifs nécessaires à l’acceptation de notre demande. Le comité de suivi et la firme d’avocat ont retravaillé la demande et ont soumis les informations manquantes auprès de l’agence du revenu. Nous étions confiants et estimons que nous obtiendrons le numéro d’ici juin 2019 et pourrons par conséquent, lancer notre première campagne de financement dès l’automne.

**Volet informations**

Durant la deuxième année, diverses l’information pertinente et détaillée a été transmise aux partenaires ciblés dans notre plan de travail.

Voici la liste des démarches effectuées:

* Rencontre avec l’équipe de l’OJA de Montréal (Trajet) afin de leur présenter l’évolution du Fonds SAMVA dans le but de voir leur intérêt à se joindre au projet ;
* Présentation du Fonds SAMVA à tous les membres de l’ASSOJAQ lors du congrès annuel. Les 14 corporations (près de 70 intervenants et dirigeants) étaient présentes à la présentation ;
* Deux membres du comité de suivi se sont déplacés à Ottawa, au ministère de la Justice, afin de rencontrer les responsables du financement reçu pour la mise en œuvre du projet. Une présentation de l’avancement du projet a été faite et des explications ont été données quant au retard dans l’avancement du projet ;
* Le réseau Équijustice a été interpellé et un premier contact téléphonique d’échange a eu lieu. L’objectif du contact était bien entendu de leur présenter le projet SAMVA, de valider leur intérêt quant à l’utilisation du fonds et voir la possibilité de rencontrer l’ensemble de leurs membres ;
* Une demande de rencontre a été effectuée auprès des directeurs provinciaux (DP) LSJPA afin de présenter le projet ;
* Dans le but de promouvoir le Fonds SAMVA et la justice réparatrice, le comité de suivi a décidé de répondre à l’appel de communication de la Société de criminologie du Québec. Nous avons eu une réponse positive de la part des organisateurs.
* Toujours dans cette même lancée, le comité de suivi a décidé d’ouvrir ses horizons à l’international. Nous avons envoyé notre candidature afin d’avoir l’opportunité d’aller partager notre travail lors du forum Mondial de médiation au Luxembourg. Une fois de plus, nous avons été choisis.

**Volet marketing**

Nous avons commencé à préparer le terrain afin de lancer notre première campagne de financement qui a été retardée dû aux délais d'obtention du numéro de charité. Dans l’attente de notre reconnaissance comme organisme de charité, nous avons travaillé l’aspect marketing avec quatre outils promotionnels soit : le site web, les réseaux sociaux, les vidéos et le guide d’utilisation pour les intervenants. À ce moment, les pages internes du site internet ont été rendues publiques afin de commencer à faire connaitre le Fonds. Nous nous sommes assurés d’être clairs et visibles afin de faciliter la compréhension du message et de rejoindre le plus de personnes possibles.

Nous avons débuté la création de publications dans le but d’attirer l’attention du grand public. Plus d’une vingtaine de publications ont été faites et diffusées durant l’année. Nous avons bonifié la version vidéo francophone et avons procédé au montage de la version anglophone. Le but étant toujours d’expliquer le fonctionnement du Fonds SAMVA au grand public en général. Aujourd’hui, ces vidéos sont disponibles sur YouTube et sur notre site web. Notez qu’une version anglaise de notre vidéo publicitaire de 40 secondes a aussi été enregistrée afin d’intéresser les donateurs et le public anglophone.

Ce faisant, nous avons entretenu notre site web afin d’être de plus en plus visibles sur les moteurs de recherches tels que Google, Bing et Yahoo. Pour y arriver, nous avons contracté les services de SiteBooster.com qui sont l’un des moyens des plus efficaces sur le marché. Grâce à cet outil, nous sommes non seulement sur les réseaux sociaux et moteurs de recherche, mais aussi sur des répertoires et autres sites tels que Yelp. En plus de bonifier le site Web en français, nous avons créé le site en anglais. Aujourd’hui, le public peut naviguer sur le site dans les deux langues.

Ajoutons, de plus, que tout au long de l’année, nous avons aussi créé de nombreux documents PowerPoint afin de permettre des présentations professionnelles à l’image du Fonds SAMVA.

**Brochure de sollicitation des donateurs (français et anglais)**

Nous avons rédigé la brochure de sollicitation dans un langage simple, clair et invitant pour nos futurs donateurs. Kakee, firme de graphisme, a fait une mise en page originale et très visuelle, ce qui facilite grandement la compréhension du message. Dans un premier temps, nous avons commencé par la version française. Une fois approuvées, nous avons procédé à sa traduction en anglais.

**Guide d’utilisation du Fond SAMVA pour les intervenants des organismes de justice alternative du Québec**

Les membres du comité de suivi ont travaillé sur le guide d’utilisation du Fonds SAMVA. Nous avons fait lire son contenu aux intervenants des organismes de justice alternative (OJA) concernés afin de recueillir leurs commentaires, critiques et suggestions. Après plusieurs mois de travail, de modifications et de corrections, la version finale a été imprimée. L’enjeu était de s’assurer de la compréhension commune des procédures et des règles à suivre. Nous avons réfléchi aux exceptions, au cas d’espèce en plus de tenir compte des balises légales de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Un document qui nous paraissait simple à rédiger au départ, mais qui a demandé énormément de travail. Nous disposons désormais d’une version web, eBook, PDF et papier.

Au cours de l’année, nous avons, de plus, travaillé sur un formulaire d’accès de demande de remboursement pour les intervenants. Ce formulaire est disponible sur le site web du fonds SAMVA, mais n’est pas accessible à tous. Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, les intervenants des OJA(s) doivent se connecter au site pour avoir accès au formulaire. Celui-ci permettra aux intervenants de soumettre leurs demandes lorsque les fonds seront accessibles. Nous avons également prévu une compilation statistique des données précises de l'utilisation du Fonds liée au formulaire.

**Année 3**

La troisième année du projet, marque un tournant pour la gouvernance du Fonds SAMVA. En effet, lors de l’assemblée générale annuelle de l’ASSOJAQ d’octobre 2019, les membres prennent la décision de créer un CA indépendant de celui de l’ASSOJAQ pour le Fonds SAMVA. Pour l’occasion, trois nouveaux administrateurs sont élus au conseil d’administration du Fonds SAMVA. Ce changement a pour but de permettre l’investissement d’un plus grand nombre de membres et de freiner l’essoufflement des membres impliqués depuis déjà quelques années.

Ne pouvant toujours pas débuter officiellement la première campagne de financement, avec l’aide de notre consultant en innovation et stratégies d’affaires, le comité de suivi a commencé l’année 3 en créant un plan de communication et de promotion détaillé avec des échéanciers précis. Le plan a été construit afin de rejoindre divers publics ciblés dans l’année en cours. Soit la population en général, les travailleurs des organismes de justice alternative membres de l’ASSOJAQ ainsi que diverses entreprises, organismes de bienfaisance et associations caritatives.

C’est en avril 2019 que l’Agence du revenu du Canada nous avisait avoir terminé l’examen de notre demande comme organisme de bienfaisance. Il nous informait que nous pourrions être admissibles si nous modifions les fins du Fonds SAMVA. Rapidement nous convoquons une assemblée extraordinaire afin de présenter la proposition de modification des objets aux membres. C’est le 10 mai 2019 que se tient l’assemblée. Les membres acceptent unanimement les modifications proposées. Nous faisons suivre la demande de modification telle que proposée par revenu Canada.

En juin 2019, l’Agence de revenu du Canada nous avisait que le Fonds SAMVA répondait officiellement aux critères afin de devenir organisme de bienfaisance. Après plus d’une année d’attente, nous avions enfin notre numéro d’enregistrement et pouvions amorcer notre première campagne de financement. Dans la lettre de confirmation reçue par Revenu Canada, on attirait notre attention sur un enjeu important en vue de l’ouverture du Fonds. En effet, on précisait que le Fond SAMVA devait obligatoirement effectuer des remboursements à des organismes ayant leur propre numéro de charité. Cette annonce nous confronte au fait que ce n’est pas la majorité des OJA(s) du Québec qui répondent à ce critère. Sachant qu’il n’est pas simple d’obtenir un numéro de charité, il est improbable de demander à tous les OJA(s) d’entreprendre une demande dans ce sens à Revenu Canada.

Qu’à cela ne tienne, le comité reste positif, se retrousse les manches et se met en mode recherche de solution. Le comité de suivi se doit de trouver une solution sur cet enjeu important soulevé par le ministère du Revenu du Canada en lien avec les membres OJA(s) qui ne sont pas légalement reconnus comme organisme de charité. Nous entreprenons de consulter un avocat spécialisé en philanthropie qui nous suggère de créer une entente légale (contrat de service) qui devra être signée avec les OJA(s) qui ne sont pas organisme de bienfaisance afin de s’assurer que ceux-ci s’engagent à utiliser les fonds versés à la seule fin d’une compensation financière à une victime. Nous donnons le mandat à l’avocat de nous soumettre un modèle de contrat légal à l’attention des OJA(s).

**Volet marketing**

Tout au long de l’année, nous avons continué de travailler l’aspect marketing avec différents outils promotionnels dans le but d’attirer l’attention du public sur notre cause. Nous nous sommes assuré de la maintenance des outils et plateformes qui avaient été créés dans l’année 2. Nous avons, régulièrement effectué la promotion du Fonds SAMVA sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram et You Tube).

En septembre 2019, la coordonnatrice communiquait avec tous les membres de l’Association des organismes de justice alternative afin de les inviter à aimer la page Facebook du Fonds SAMVA. Au 31 mars 2020, 125 personnes suivaient nos publications.

Durant l’année, nous avons diffusé sur les différentes plateformes la vidéo promotionnelle et explicative créée dans l’année 2. Nous avons, ajouté sur notre site web un onglet et un visuel attirant l’attention sur la première campagne de financement 2019-2020, créer le reçu de dons officiel et créé quatre nouveaux vidéos promotionnels afin de sensibiliser les donateurs potentiels à notre cause. Le thème de la campagne de financement a été lancé sous le thème « Quand j’étais jeune ».

C’est le consultant en innovation sociale qui nous a proposé le concept « Quand j’étais jeune ». S’inspirant des valeurs portées par le Fonds SAMVA :

RESPONSABILITÉ – ENGAGEMENT – RÉPARATION

L’idée est venue de mettre de l’avant ce thème, du fait que chaque individu à l’adolescence fait des erreurs (petites ou grandes) qui ont pu causer des torts à quelqu’un (une victime). Nos erreurs de jeunesse nous ont donné des leçons et nous ont aidés à devenir des adultes responsables. Ce ne sont que des erreurs de parcours. Aidons nos adolescents à se responsabiliser et à devenir des adultes responsables. Nous sommes fières de ce qui a été produit.

En mars 2020, à la suite de l’annonce de la pandémie lié à la Covid-19 et du confinement exigé des gouvernements du Québec et du Canada, les parutions régulières préprogrammées ont été suspendues le temps de la crise obligeant le confinement de la population et nous avons pris le temps de créer d’autres publications mieux adaptées afin d’encourager la population dans ce contexte particulier.

**Volet communication**

Tout au long de l’année, le consultant au projet a fait la promotion du fonds par la rédaction de divers billets blogues sur le site web tel que prévu au plan d’action. Le comité de suivi a effectué une mise à jour du site (francophone et anglophone).

Les outils créés dans l’année 2 ont été diffusés officiellement comme prévu. Tous les outils créés (français et anglais) ont été révisés et certains ont été modifiés afin de s’assurer qu’ils rejoignent bien les clientèles cibles (brochure de sollicitation des donateurs, vidéos explicatives, etc.). La mise en page du guide d’utilisation a été retravaillée et la distribution officielle a été effectuée aux membres des OJA(s) lors du congrès annuel de l’ASSOJAQ en octobre 2019.

Durant l’année, les membres du comité ont investi beaucoup de temps dans la promotion du projet. Le Fonds a été présenté lors de différents événements et à certaines instances. C’est en étroite collaboration avec le consultant que la planification et la présentation des outils visuels nécessaires aux diverses présentations ont été possibles. Chaque présentation a été adaptée afin de bien sensibiliser et informer le public ciblé par notre présentation.

Malheureusement, malgré diverses tentatives afin de se faire inviter à présenter le projet à la table des directeurs/ directrices à la jeunesse (DP), nous n’avons pu conclure cet objectif dans l’année.

La coordonnatrice de l’ASSOJAQ a approché la coordonnatrice responsable du volet (LSJPA) Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents d’Équijustice afin de programmer une rencontre d’informations pour présenter le projet SAMVA à leurs membres. L’accueil du Fonds est reçu avec beaucoup d’intérêt par la coordonnatrice d’Équijustice. Par ailleurs, les membres du conseil d’administration d’Équijustice préfèrent attendre l’ouverture officielle du Fonds et refusent à cette étape de notre projet de nous inviter pour une présentation.

En juillet 2019, les deux membres du comité de suivi avec la collaboration d’une administratrice de l’ASSOJAQ présentent le projet au Forum mondial de médiation qui se tient au Luxembourg. La délégation du Québec a réussi à obtenir une belle visibilité pour le projet du Fonds SAMVA où étaient présents environ 140 participants de plusieurs pays. Des liens intéressants ont été créés et le projet a suscité beaucoup d’intérêt et de questionnements de la part des participants à notre présentation. Le projet a été considéré comme une innovation très intéressante et inspirante.



En octobre 2019, le comité de suivi présente à tous les membres de l’ASSOJAQ lors du congrès annuel un suivi des actions en cours ainsi qu’un aperçu d’un premier vidéo faisant la promotion de la campagne de financement qui sera lancée en novembre sous le thème de « Quand j’étais jeune ». L’événement a rassemblé 60 participants provenant des OJA(s) du Québec. À la suite du congrès une évaluation en ligne a été lancée aux participants. À la question « Lors de la journée du 23 octobre, quelle(s) activité(s) avez-vous le plus appréciée ? La présentation du Fonds SAMVA s’est classée en deuxième position sur les 6 présentations offertes.



En novembre 2019, la coordonnatrice ainsi qu’une administratrice de l’ASSOJAQ présentent le projet SAMVA au Congrès de la société de criminologie du Québec. Le projet a été bien accueilli par les 20 participants présents.

**Lancement de la campagne de financement :**

Dès juin 2019, les membres du comité de suivi partagent leur vision face au lancement de la campagne à entreprendre pour l’année 2019-2020.

Voici les différents moyens retenus :

* Solliciter les membres ayant déjà un Fonds dédié aux compensations financières.
* 3 événements prévus
* Solliciter de grandes entreprises du Québec
* Solliciter les membres OJA(s) (travailleurs et direction)
* Solliciter la population des régions du Québec
* Sollicitation organismes de bienfaisance et association caritatives.

Au courant de l’été 2019, la coordonnatrice de l’ASSOJAQ s’est vu confier le mandat d’écrire aux trois OJA (s) membres de l’ASSOJAQ qui avaient déjà des fonds semblables afin de les aviser que la campagne de financement serait officiellement lancée à l’automne 2019. En réponse à cette annonce, l’OJA de Valleyfield ainsi que l’OJA de Gatineau nous annonçaient que leurs conseils d’administration avaient pris la décision de fermer leur propre Fonds et qu’ils transfèreraient le solde au Fonds SAMVA lors du lancement officiel de la campagne. Pour ce qui est de l’OJA de Montréal, il était en réflexion. L’annonce de la fermeture des fonds des deux OJA(s) a été accueillie avec beaucoup d’enthousiasme par le comité de suivi.

En septembre 2019, le comité de suivi accueille le plan stratégique de la campagne de financement proposé par le consultant et les divers outils de récolte de fonds proposés sont acceptés. Les autorisations nécessaires sont fournies au consultant afin qu’il procède à l’ouverture d’un compte PayPal. Le comité de suivi est invité par la suite, à effectuer divers tests de validation afin de s'assurer que la plateforme mise en place fonctionne bien pour accueillir les dons en ligne. Le consultant effectuera les démarches nécessaires afin de mettre en place une équipe spécialisée en recherche de fonds. Le comité de suivi débute la conception de la liste détaillée de donateurs potentiels (grandes entreprises) en vue de la démarche de sollicitation annuelle menée par le consultant.

En octobre 2019, le consultant informe le comité avoir de la difficulté à trouver une firme professionnelle spécialisée en recherche de fonds et organisations d’événements qui répond à nos besoins. Le coût d’investissement demandé est vraiment trop élevé sans aucune garantie de résultats. Nous réfléchissons à nos alternatives et décidons plutôt de nous allier avec des OJA(s) membres de l’ASSOJAQ pour l’organisation des événements (Saint-Jean-sur-Richelieu pour le lancement, Saint-Jérôme par la suite, et une autre région à déterminer ultérieurement).

Le comité propose que le consultant se trouve des personnes qualifiées pouvant l’aider dans la recherche de fonds auprès des grandes entreprises. Dans ce contexte, nous décidons de demander l’aide des membres du CA de SAMVA afin de voir à la sollicitation d’organismes de bienfaisance et association caritatives.

Le consultant est mis en contact avec l’OJA de Saint-Jean-sur-Richelieu afin de voir à l’organisation du premier événement et dresser la liste des personnes à contacter et à inviter.

À cette étape, nous nous entendons aussi afin de contacter la presse écrite au moment opportun. Des vidéos promotionnels sous le thème « Quand j’étais jeune » sont enregistrés et montés par le consultant. Les différents vidéos seront diffusés lors du lancement et après sur les réseaux sociaux afin de stimuler la campagne de financement.

Début novembre, préalablement au lancement officiel de la campagne, le comité de suivi accueil madame Valérie Legault, journaliste du Canada français, pour une entrevue afin de faire connaître le Fonds et faire la promotion du premier événement qui se tiendra le 28 novembre 2019 au Qualité Hôtel Centre du Congrès de Saint-Jean-sur-Richelieu sous forme d’un 5 @ 7.

De plus, au courant du mois de novembre, une administratrice de l’ASSOJAQ lance spontanément une invitation par courriel aux intervenants et directions des OJA(s) afin de les encourager à donner en ligne au Fonds SAMVA. Cette initiative permet de recevoir plusieurs petites donations.

C’est le 28 novembre 2019, que se tenait au Qualité Hôtel Centre du Congrès de Saint-Jean-sur-Richelieu le lancement officiel de la campagne de financement. Pour l’occasion 49 invitations avaient été lancées à des partenaires du milieu des d’affaires, du milieu municipal ainsi que des divers partenaires du milieu communautaire. Lors de l’événement, 22 personnes issues majoritairement du milieu communautaire étaient présentes. Malheureusement, il semble que les efforts investis préalablement auprès des partenaires du milieu des d’affaires, du milieu municipal ainsi que la population en général n’a pas atteint l’objectif escompté. Plusieurs personnes ayant confirmé leur présence ne se sont pas présentées ou ont annulé leur présence.

C’est à la suite de ce premier événement (lancement), que le comité de suivi a pris conscience de la grande charge de travail qu’il y avait encore à faire afin de faire connaître le Fonds SAMVA, mais plus encore comment faire valoir que la cause des adolescents contrevenants est une cause juste et importante à soutenir financièrement.

Devant le peu de résultats obtenus lors du lancement (présence et faible donation), compte tenu de l’énergie nécessaire à investir dans l’organisation d’un événement de sollicitation, compte tenu des difficultés rencontrées afin de rallier des partenaires à la cause des jeunes contrevenants, il a été décidé par le comité de suivi de réduire le nombre d’événements à deux plutôt que les trois prévus au plan de travail et de miser sur la promotion du Fonds SAMVA auprès de grandes entreprises du Québec.

En décembre, l’OJA de Saint-Jérôme a été contacté par la coordonnatrice de l’ASSOJAQ afin de déterminer une date pour le deuxième événement. Afin de nous laisser le temps nécessaire à l’organisation, nous avons convenu que l’événement se tiendrait au courant du mois de mars 2020. Nous ne vous exposerons pas ici les nombreuses démarches de planifications qui ont été effectuées, car malheureusement, la situation liée à la pandémie à la COVID-19 est venue modifier le plan de travail que nous avions prévu.

**Sollicitation des grandes entreprises du Québec :**

De janvier 2020 à mars 2020, le consultant avec l’aide d’une collaboratrice et un peu d’aide de la coordonnatrice de l’ASSOJAQ achemine des demandes de soutien financier auprès des 400 plus grandes entreprises du Québec. Pour chaque entreprise, un appel téléphonique de contact a été effectué et une demande de don officielle leur a été acheminée soient par courrier, courriel ou en ligne selon les directives de chaque entreprise.

Durant cette période, nous nous sommes à nouveau mis en mode solution et nous nous sommes procuré l’annuaire des subventions du Québec 2020. Avec l’aide du CA de SAMVA, nous avons ciblé quelques fondations et il a été unanimement résolu d’effectuer des demandes de financement directement en lien à la mission du Fonds SAMVA.

En février nous commençons à recevoir des réponses à nos demandes effectuées auprès des grandes entreprises. Le comité de suivi est encore une fois forcé de constater que la cause des jeunes contrevenants n’est pas une cause facile à promouvoir (une seule donation de 200$ a été reçue). Il faudra travailler encore plus fort afin de sensibiliser les donateurs à notre cause. Plusieurs entreprises sont tellement sollicitées qu’ils ont déjà des engagements auprès de certaines causes ou ont déjà octroyé tout leur budget annuel aux dons. Nous prenons conscience que nous devrons être patients et persévérants afin de nous faire connaître et reconnaître. Nous sommes sûrs d’y arriver, mais nous réalisons qu’il y a encore beaucoup à faire afin d’atteindre nos objectifs nous permettant d’ouvrier officiellement le Fonds.

Le 13 mars 2020, tenant compte de la situation liée à la pandémie de la Covid-19 et des directives du gouvernement du Québec nous prenons la décision d’arrêter toute forme de sollicitation et de mettre en pause a la campagne de financement). Nous décidons de continuer à publier sur les réseaux sociaux des messages d’encouragement afin de maintenir notre visibilité. Considérant les difficultés rencontrées dans la collecte de fonds, le comité de suivi se met en mode réflexion afin de prendre la meilleure orientation dans le contexte pour notre projet.

Un membre du comité de suivi qui connait des gens œuvrant dans diverses grandes entreprises a effectué un bref sondage téléphonique afin de savoir ce qui motive les entreprises à donner à une cause en particulier. Nous avons pris conscience, à la suite de ce sondage, que le donateur doit être certain d’obtenir un bénéfice relié au fait de donner et les grandes entreprises hésitent à donner lorsque la fondation n’a pas débuté ou n’a pas d’historique à relater (Témoignages, chiffre du nombre de personnes aidées…). On parle ici de l’importance de démontrer que son don fait une différence immédiate et importante pour un individu ou un groupe d’individus. Nous réalisons ici qu’il sera extrêmement difficile de démontrer à nos donateurs potentiels l’impact de son don tant que le Fonds ne sera pas officiellement ouvert.

C’est pourquoi nous avons pensé qu’il serait important de réduire notre l’objectif financier et de trouver diverses stratégies nous permettant d’ouvrir le Fonds SAMVA le plus rapidement possible afin de nous bâtir un historique de compensations financières. Le comité de suivi à planifier une rencontre avec les membres du CA de l’ASSOJAQ et ceux du CA du Fonds SAMVA afin de leur proposer cette nouvelle avenue et avoir leur point de vue et leur approbation.

Vous comprendrez ici que les nombreux écueils rencontrés au fil du projet ont occasionné une surcharge de travail pour les membres du comité de suivi et un important retard dans l’ouverture officielle du Fonds. Il nous semble important que vous preniez note à cette étape du bilan que l’annonce du confinement annoncé par le gouvernement du Québec et du Canada en mars 2020 en raison de la pandémie liée à la COVID-19 nous a forcés à suspendre notre campagne de visibilité et de sollicitation. Cette décision difficile a été prise étant donné qu’avant la pandémie, nous avions déjà réalisé que la cause des jeunes contrevenants n’était pas une cause facile à financer et que dans le contexte de la pandémie notre cause n’était pas vue par les donateurs comme une cause essentielle.

**Ouverture du fonds**

Nous aurions souhaité avoir assez de financement à la fin de l’année afin d’ouvrir officiellement le Fonds SAMVA aux OJA(s) du Québec. Malheureusement, la campagne de financement est encore très loin de notre objectif de 50 000$ prévu à notre plan de travail. Les dons recueillis au 31 mars 2020 étaient de 6 675 $.

**Année 4 (1er avril au 16 juillet 2020)**

La quatrième année du projet débute en pleine pandémie. Devant le constat d’une première campagne de financement très peu concluante, le comité de suivi travaille et met en place un plan de sollicitation annuel pour l’année 2020-2021. Diverses fondations et entreprises privées sont ciblées. (Voir annexe 1)

En avril 2020, le comité de suivi planifie une rencontre avec les membres du CA de l’ASSOJAQ et ceux du CA du Fonds SAMVA afin de faire état de la situation du projet. Les membres du comité souhaitent proposer aux administratrices et administrateurs de viser l’ouverture du Fonds SAMVA pour l’automne 2020 bien que l’objectif financier visé ne soit pas encore atteint. Le but de cette nouvelle stratégie étant de permettre au Fonds de se bâtir un historique de compensation financière dans le but de convaincre les donateurs potentiels du bienfondé du Fonds et de l’impact positif pour les jeunes contrevenants et leurs victimes.

De plus, compte tenu que depuis octobre 2019 il y a maintenant deux CA avec des rôles et responsabilités différentes au projet, le comité de suivi souhaite s’assurer qu’il n’y aura pas d’enjeux de gouvernance durant la prochaine année et propose d’amorcer une réflexion sur les rôles et responsabilités des deux CA. Les membres du comité de suivi avec l’aide d’une administratrice de l’ASSOJAQ travaillent à bâtir un document précisant les rôles et responsabilités des deux conseils d’administration. Lors de la rencontre, les administratrices et administrateurs valident et apportent différentes modifications au document rôles et responsabilité et adoptent le plan de sollicitation 2020-2021. En juin 2020, l’annonce du départ de la coordonnatrice de l’ASSOJAQ vient freiner à nouveau le plan de travail du projet. Le conseil d’administration de l’ASSOJAQ propose à la coordonnatrice d’investir jusqu’à son départ son temps dans la préparation des divers bilans de fin de projet SAMVA pour Justice Canada plutôt que dans le volet de recherche de financement. Une rencontre avec le CA de SAMVA est prévue en septembre 2020 afin de revoir le plan de sollicitation et voir qui aura la responsabilité des livrables pour l’année en cours. Toutefois, l’objectif d’ouvrir officiellement le Fonds SAMVA aux organismes de justice alternative du Québec d’ici la période des fêtes demeure toujours une priorité.

En juin 2020, une demande de financement rédigé par le président du CA de SAMVA en collaboration avec la coordonnatrice de l’ASSOJAQ a été déposée auprès de la Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants. Nous avons à ce jour reçu l’accusé réception.

Au moment d’écrire ce rapport, il est possible que nous soyons enfin à l’ordre du jour de la rencontre des directeurs - directrices à la jeunesse (DP) prévue en octobre 2020. Nous sommes en attente de la date officielle de la rencontre. Pour le projet, cette présentation est des plus importante, car les directrices et directeurs provinciaux DP(s) à la jeunesse des différentes régions du Québec sont des partenaires importants et incontournables.

À ce jour, le solde au compte du Fonds SAMVA est de 13 858 $. La deuxième campagne de financement sera lancée virtuellement au courant du mois de septembre 2020. L’objectif financier pour 2020-2021 a été fixé à 30 000$

**Conclusion**

Lorsque nous regardons les quelques années passées depuis la grande réflexion de janvier 2018 entre les membres de l’ASSOJAQ et tout ce qui a été accompli durant ces trois dernières années nous avons quelques vertiges, mais réalisons avec fierté tout le travail accompli. Les membres du comité de suivi, les membres du conseil d’administration de l’ASSOJAQ et nos consultants ont travaillé d’arrache-pied pour y arriver. Toutefois, nous sommes conscients que rien n’est encore gagné et que beaucoup de travail nous attend encore, afin de s’assurer du financement du Fonds pour sa pérennisation. Nous sommes toujours motivés et gardons en tête l’objectif de soutenir les jeunes dans leurs mesures de réparation envers leur(s) victime(s). Le chemin aura été long, mais le projet prend une forme qui nous ressemble et saura répondre assurément aux besoins des adolescents et de leurs victimes pour longtemps. Malgré tout, nous demeurons confiants et positifs et continuerons de travailler très fort afin d’atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour ce projet qui nous tient à cœur.

À ce moment du projet, nous avons encore la conviction que notre projet novateur est un besoin pour les jeunes contrevenants et leurs victimes. Ils restent maintenant à convaincre nos donateurs. Nous croyons que d’ouvrir le Fonds et de permettre à des jeunes de pouvoir compenser quelques victimes, permettrait au Fonds SAMVA de se créer des histoires réelles de remboursement (histoires positives et satisfaisantes) qui permettraient de mieux sensibiliser les donateurs à notre cause. Nous continuerons de mettre les efforts nécessaires afin de faire du Fonds SAMVA une réussite.

Merci à Justice Canada pour leur confiance.

Annexe 1



Plan de sollicitation annuel

1ER AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021

OBJECTIF 2020-2021

* Trouver une source de financement pour une permanence au Fonds SAMVA
* Récolter 25 000$ pour l’année dont 15 000$ d’ici le 30 novembre 2020

Démarches proposées :

**Subventions :** Fondations et associations caritatives

* Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants (Michel Côté)
* Fondations communautaires du Canada (autorisation CA SAMVA) (Résolution)
* Le Fonds d’innovation sociale de la fondation McConnell (autorisation CA SAMVA) (Résolution)
* Fondation Béati (autorisation CA SAMVA) (Résolution)
* Trans Canada pipeline (Isabelle)

**Les grandes entreprises :** (démarrage en septembre)

* Nouvelle demande auprès des grandes entreprises que nous avons sollicitées en 2019-2020 et qui ont refusé pour l’année en cours.
* Viser 5 grandes entreprises en lien avec la mission de SAMVA
* Approche personnalisée

* Une compagnie d’assurances individu vs entreprise (victimes)
* Le siège social des caisses Desjardins (jeunes)
* Une grande entreprise en nettoyage (méfaits de jeunes)
* Une firme d’avocat (madame Champagne) (Julie)
* ?
* Demande d’engagement sur 3 ou 5 ans (don de 2 000$ à 5 000$ annuellement)

**Le grand public :** des régions du Québec

* Par l’entremise des réseaux sociaux du Fonds SAMVA

(rediffuser la capsule promotionnelle et explicative et relancer la demande de don)

* Relancer les donateurs de la dernière année (fidélisation annuelle du don)
* Par l’entremise de nos membres OJA(s)
* Partager les publications du Fonds SAMVA
* Parler de SAMVA sur les tables de concertations locales, régionales et provinciales. (Après la rencontre des DP)
* Ajouter le Fonds SAMVA aux options des jeunes qui doivent faire un don à un organisme
* Sensibiliser les victimes ayant participé à un processus de médiation (Production d’un Kit SAMVA à toutes les victimes (volontaire)) (carton à joindre au chèque des victimes ayant été remboursé par SAMVA (systématique)) (carte à billets)

**L’ASSOJAQ \ SAMVA**

Organiser dans le cadre du congrès annuel une activité sociale de collecte de fonds. (Bingo – casino – etc.)

Mettre en place une adhésion annuelle (à discuter) (proposition de 50$)

**Travailleurs des OJA(s) et membres corporatifs de l’ASSOJAQ**

Objectif : Chaque OJA fait parvenir un montant à SAMVA annuellement

 Plusieurs possibilités :

Voici quelques exemples :

* Offrir le prélèvement de déductions à la source ou effectuer un don en ligne une fois par année.
* Idée de défi recruter deux donateurs
* Ramasser des canettes
* Inclure aux prévisions budgétaires annuelles un montant
* Souper-bénéfice
* Certains types de dons reçus localement seront transférés au Fonds SAMVA)
* Mettre en place un service de mesure de réparation (travaux) auprès de partenaires privés et verser les revenus au Fonds SAMVA
* Etc.

CALENDRIER DE RÉALISATION

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Actions(Quoi) | Moyen(Comment) | RESPONSABLE(QUI) | PÉRIODE(QUAND) | LIVRABLE(RÉSULTAT ATTENDU) | COMMENTAIRES |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |